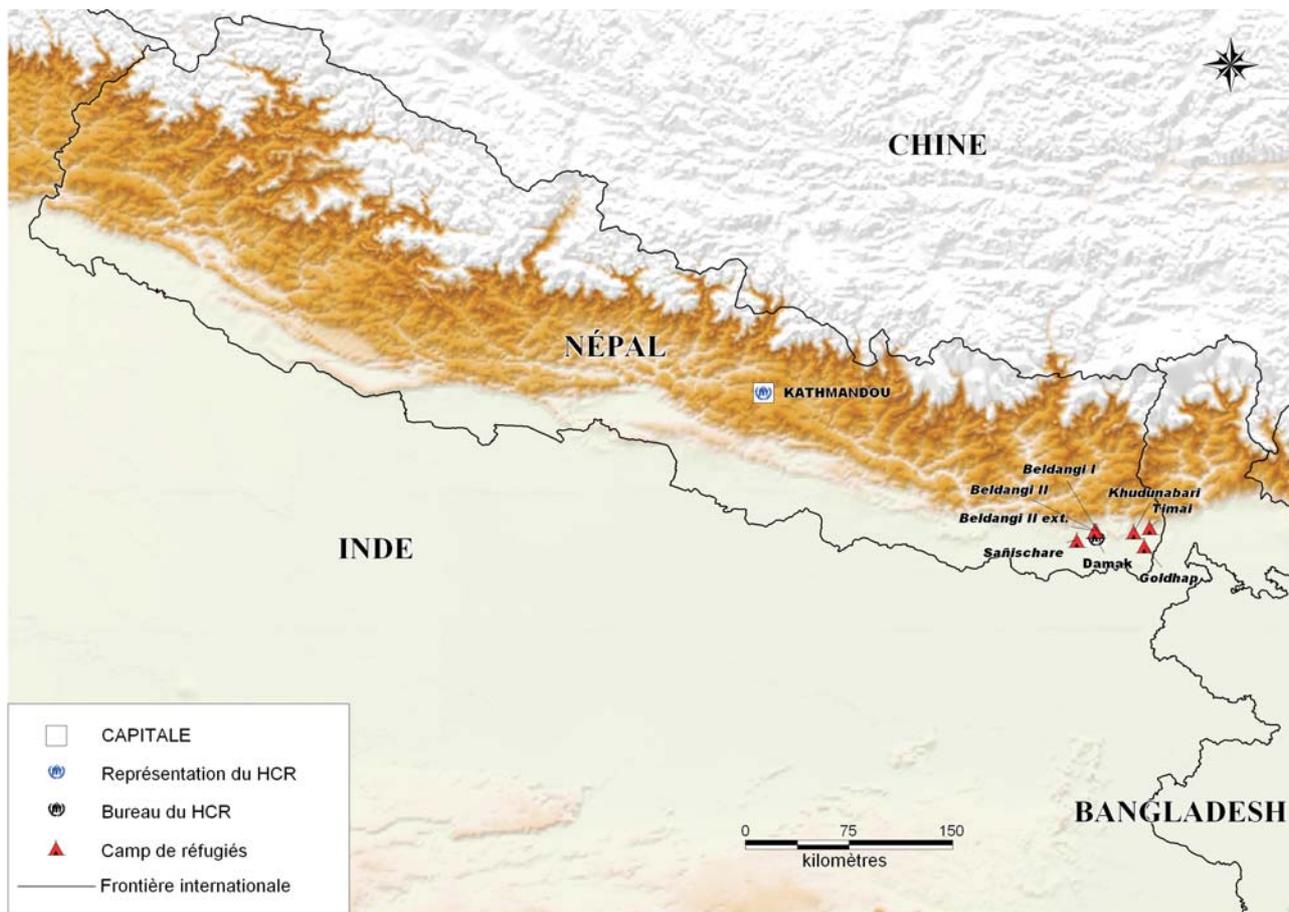


# Népal



## Faits marquants

- En mai, les autorités népalaises et le HCR ont achevé le recensement des réfugiés installés dans les camps.
- En novembre, le Gouvernement a annoncé qu'il autoriserait les réfugiés bhoutanais qui le désirent à effectuer une demande de réinstallation.
- En décembre, les autorités ont commencé à distribuer des cartes d'identité munies de photos à tous les réfugiés enregistrés âgés de plus de 16 ans.
- Le HCR est venu en aide à plus de 2 550 Tibétains transitant par le Népal, et notamment à quelque 2 150 nouveaux arrivants.
- À Katmandou, l'Organisation a offert protection et assistance à environ 300 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 17 nouveaux arrivants. Vingt et un réfugiés vulnérables ont été réinstallés dans des pays tiers.
- Le HCR a mené 20 consultations au niveau communautaire dans les districts les plus touchés par les déplacements de population, contribuant ainsi à la recherche de solutions pour les personnes déplacées à l'intérieur du Népal, dont le nombre est estimé à 50 000.

## Environnement opérationnel

En dépit d'avancées significatives, telles que la promulgation d'une Constitution provisoire, la formation d'un parlement et d'un gouvernement de transition et l'adoption de règles de démocratie participative, 2007 a été une année agitée au Népal.

Dans la région du Terai, qui borde la frontière avec l'Inde, les conditions de sécurité sont demeurées particulièrement précaires en raison des mouvements de protestation de la communauté madhesi et d'autres groupes marginalisés, qui revendiquent une représentation proportionnelle et une autonomie régionale.

En octobre, le retour des forces de sécurité dans les camps de réfugiés a permis de rétablir l'ordre. La situation s'était gravement détériorée durant l'été 2007, lorsque les violences perpétrées par les groupes opposés à la réinstallation avaient entraîné la mort de deux réfugiés et la fuite des camps de plusieurs familles.

## Réalisations et impact

### Objectifs principaux

En 2007, les principaux objectifs du HCR au Népal étaient les suivants :

- Rechercher des solutions durables au sort des réfugiés afin de mettre un terme à leur exil prolongé, tout en continuant à veiller à ce qu'ils bénéficient d'une protection et d'une assistance adéquates dans les camps.
- Offrir une protection internationale aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains en attendant l'évaluation de leurs demandes et identifier des solutions durables adéquates en faveur des réfugiés.
- Appuyer les efforts entrepris pour trouver des solutions au sort des personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison du conflit, en les informant notamment de leurs droits concernant leur retour dans leur région d'origine.
- Améliorer la santé et la nutrition des réfugiés dans les camps.

### Protection et solutions

L'instabilité politique qui régnait au Népal n'a pas permis d'instaurer un régime de protection internationale pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Cependant, le HCR a continué à plaider pour que le Népal adhère à la Convention de 1951 relative aux réfugiés et à son Protocole de 1967. En attendant, l'Organisation a évalué les demandes individuelles des demandeurs d'asile urbains et a coopéré avec un partenaire d'exécution pour porter assistance aux plus vulnérables.

La coopération avec les autorités et le soutien d'un groupe de pays déterminés à trouver des solutions durables au sort des réfugiés ont ouvert la voie au recensement de la population des camps, à la distribution de cartes d'identité aux réfugiés, au renforcement de la sécurité dans les camps et à l'adoption d'une nouvelle politique nationale en matière de réinstallation.

De plus, le HCR a animé des ateliers dans la partie orientale et dans le centre de la partie occidentale du pays – les zones les plus touchées par 11 années de conflit –,

afin de créer un environnement propice au retour durable des déplacés. L'Organisation a également rédigé un rapport complet sur l'apatridie au Népal, assorti de recommandations concernant l'amélioration des conditions de vie des groupes les plus désavantagés, en particulier des femmes et des personnes âgées.

### Activités et assistance

**Abris et infrastructures** : toutes les familles vivant dans les camps ont bénéficié d'un abri adapté. Dix pour cent des cabanes ont été rénovées et 530 abris endommagés par des catastrophes naturelles ou des accidents ont été réparés. Des projets de construction de systèmes d'écoulement des eaux et de protection des rivières ont été mis en œuvre dans les camps. Les passerelles et les routes ont été maintenues en bon état et quelque 170 lampadaires solaires ont été installés. Au centre de transit pour Tibétains, la présence d'un dortoir séparé a permis aux femmes et aux filles de bénéficier de plus d'intimité et de sécurité.

**Appui opérationnel aux partenaires** : des structures de gestion ont permis d'appuyer les activités planifiées et le HCR a défrayé ses partenaires d'exécution d'une partie de leurs dépenses opérationnelles.

**Assainissement** : il a été procédé à l'entretien des latrines, à la collecte des ordures et à des campagnes de nettoyage régulières. Les déchets des centres de santé ont été correctement éliminés. Plus de 2 840 latrines ont été réparées et 1 991 toits remplacés pour des familles vulnérables. Plus de 4 000 latrines à fosse ont été déplacées et 373 autres ont été rénovées. De plus, 52 latrines endommagées par des catastrophes naturelles ont été réparées. Une centaine de fosses à ordures ont été entretenues pour assurer une bonne gestion des déchets solides. Trente familles de réfugiés ont été intégrées à un projet pilote de bio-compost, qui leur a permis de gérer leurs déchets ménagers tout en tirant des revenus de la vente du compost.

**Assistance juridique** : tous les réfugiés ayant besoin d'une assistance juridique, y compris les victimes de violences sexuelles et sexistes, ont bénéficié de conseils et ont été représentés, si nécessaire, par un avocat. Les membres de

### Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Bhoutan	107 800	107 800	49	34
	Tibet	20 200	-	48	-
	Pays divers	220	220	-	-
Apparentés réfugiés	Bhoutan	2 500	-	49	34
Demandeurs d'asile	Bhoutan	1 600	-	42	31
	Pays divers	80	80	-	-
Déplacés internes		50 000	50 000	-	-
Déplacés de retour		50 000	50 000	-	-
Apatrides		800 000	-	-	-
Autres	Pays divers	140	130	-	-
<b>Total</b>		<b>1 032 540</b>	<b>208 230</b>		



HCR/N. Tan

Marché au camp de Goldhap, au Népal.

L'Association du Barreau népalais ont conseillé 71 réfugiés et en ont représenté 43 devant un tribunal. Les antennes d'aide juridique ouvertes deux fois par mois dans les camps ont sensibilisé les réfugiés aux questions liées à la naturalisation, ainsi qu'à la législation relative aux délits de droit commun. Le HCR a convaincu le Gouvernement d'enregistrer, à partir de 2008, les événements d'état civil tels que les naissances, les décès et les mariages des réfugiés. Les autorités locales, la police et les résidents des camps ont été sensibilisés aux droits et aux devoirs des réfugiés en matière de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste.

**Besoins domestiques** : la plupart des réfugiés ont continué à dépendre d'une assistance extérieure pour leurs besoins domestiques. Toutes les familles réfugiées ont été approvisionnées en briquettes de combustible pour la cuisson des aliments et toutes les femmes et les jeunes filles en âge de procréer ont reçu des protections périodiques. Les articles de première nécessité produits dans les camps ont permis de générer des revenus, en particulier pour les femmes qui avaient des besoins spécifiques.

**Eau** : aucune maladie d'origine hydrique n'a été signalée. La quantité d'eau potable disponible dans les camps est restée conforme aux normes et sa qualité a été régulièrement analysée.

**Éducation** : presque tous les enfants d'âge scolaire ont été admis dans des établissements primaires et secondaires gérés par les réfugiés. Le taux d'abandon est demeuré inférieur à 2 pour cent en 2007. Du matériel éducatif et récréatif adapté a été distribué tout au long de l'année.

**Santé et nutrition** : la qualité des structures de soins a été améliorée grâce à des rénovations et à la création d'espaces clos pour le dépistage anonyme et les consultations obstétriques. Des médicaments, du matériel de diagnostic

actualisé, du mobilier et des fournitures stériles ont été distribués aux centres de santé primaire. Deux ambulances et deux véhicules destinés au transfert des patients ont été mis à la disposition du bureau népalais de l'Association of Medical Doctors of Asia (AMDA), l'un des partenaires d'exécution du HCR. Par ailleurs, les réfugiés qui en avaient besoin ont disposé de services ambulanciers d'urgence.

Les réfugiés atteints de maladies chroniques ont reçu des traitements spécifiques. Sur les quelque 20 pour cent de patients devant être orientés vers un établissement médical, la vaste majorité a été envoyée dans des centres de santé primaires et une faible minorité dans des établissements secondaires ou tertiaires. Plus de 240 réfugiés ont bénéficié de consultations psychiatriques. Les services de santé génésique ont été renforcés grâce à une mission d'expertise de six mois qui a mis à jour les directives relatives à la maternité sans risque, à la gestion des soins obstétriques d'urgence, à la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, ainsi qu'à la prévention et au diagnostic des infections sexuellement transmissibles.

**Services communautaires** : des programmes ciblés ont été mis en œuvre pour répondre aux besoins des différents groupes de réfugiés. Les victimes de violences sexuelles et sexistes ont reçu un soutien médical, juridique et psychosocial. Dans les camps, plus de la moitié des postes de décision étaient occupés par des femmes, dont deux exerçaient les fonctions de secrétaire.

**Transport et logistique** : en dépit des difficultés liées à l'environnement opérationnel, l'accès aux camps de réfugiés est demeuré dégagé. Des livraisons régulières et équitables de produits de première nécessité ont pu être assurées grâce à la constitution de stocks suffisants et à la participation des femmes à leur distribution.

**Vivres** : tandis que le PAM fournissait des rations de base pour l'ensemble des réfugiés, le HCR distribuait des aliments d'appoint aux personnes présentant des besoins spécifiques. Tous les réfugiés ont reçu 260 grammes de légumes par semaine et les enfants souffrant de malnutrition sévère ont bénéficié d'une alimentation thérapeutique. Un projet de jardinage en pot a aidé 226 familles à nourrir leurs enfants malnutris. Plus de la moitié des personnes chargées de la distribution de vivres et d'articles non alimentaires étaient des femmes et aucun cas d'exploitation sexuelle n'a été signalé dans le cadre de ces distributions. L'Organisation a mis en place des mécanismes de contrôle de la qualité et de suivi de la distribution pour tous les programmes d'assistance.

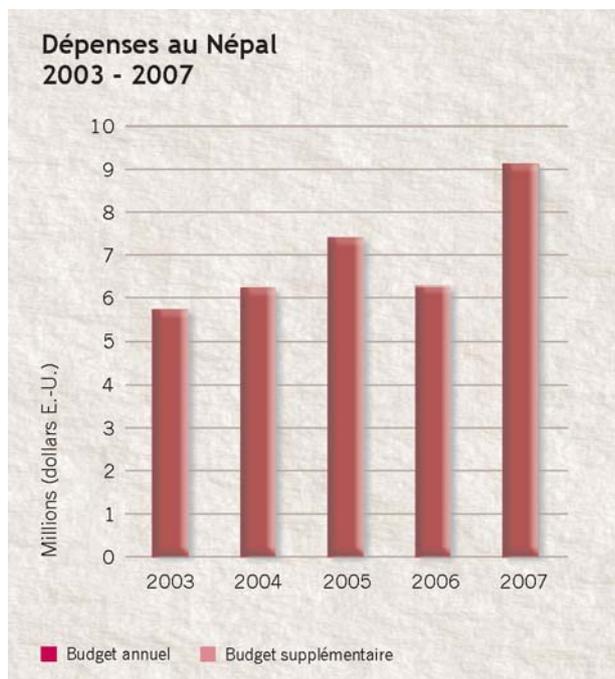
## Contraintes

Bien que les conditions de sécurité fluctuantes et les grèves incessantes au niveau local aient continué d'engendrer des difficultés, le retour de la police dans les camps a permis de rétablir l'ordre et de désamorcer les tensions et les craintes suscitées par les tentatives d'intimidation des groupes opposés à la réinstallation.

N'étant pas autorisés à travailler, les réfugiés ont continué à dépendre de l'assistance du HCR. D'autre part, les camps devenus surpeuplés n'offrent presque plus d'espace pour de nouvelles constructions.

## Informations financières

L'opération menée au Népal a été intégralement financée. Des ressources supplémentaires ont été reçues à temps pour permettre la mise en œuvre du programme de recensement de la population dans les camps, ainsi que des programmes visant à promouvoir des solutions durables, à améliorer la santé et la nutrition des réfugiés et à lutter contre le VIH et le sida. En 2007, les dépenses engagées au Népal ont retrouvé la même évolution que durant la période qui a précédé les mesures d'austérité imposées en 2006.



## Organisation et mise en œuvre

### Gestion

En 2007, les opérations du HCR au Népal étaient menées par une équipe de 85 personnes (27 fonctionnaires internationaux, parmi lesquels des JEA, des agents déployés et des VNU, et 58 collaborateurs et VNU nationaux). La délégation du HCR à Katmandou était responsable de la gestion globale des activités dans le pays, ainsi que des relations avec le Gouvernement, les missions diplomatiques et les autres intervenants. Les opérations menées dans l'est du Népal étaient coordonnées par le bureau de Damak.

### Collaboration avec les partenaires

Le HCR a consolidé les accords de mise en œuvre de ses programmes avec neuf partenaires (trois organisations internationales, dont les VNU, et six organisations nationales, dont une gouvernementale). Elle a également entamé un nouveau partenariat avec trois ONG nationales. L'Organisation a coopéré avec les autres institutions des Nations Unies, le Conseil norvégien pour les réfugiés et la Commission nationale des droits de l'homme sur les questions liées aux déplacements internes.

### Évaluation générale

Grâce aux efforts concertés du Haut Commissariat, du Gouvernement népalais et à la détermination d'un groupe de pays, la possibilité de trouver des solutions durables s'est pour la première fois offerte à un grand nombre de réfugiés. Les activités d'enregistrement et la distribution de cartes d'identité individuelles ont porté leurs fruits en termes de protection.

Par ailleurs, le HCR a contribué à la création d'un environnement propice au retour durable des déplacés internes. L'Organisation a organisé et animé – avec l'appui du HCDH, du BCAH, de la Commission nationale des droits de l'homme et du Conseil norvégien pour les réfugiés – une série d'ateliers sur les questions liées aux déplacés dans les districts où les besoins semblaient être les plus importants.

### Partenaires

#### Partenaires d'exécution

**Organismes gouvernementaux** : ministère de l'Intérieur / Groupe chargé de la coordination des affaires de réfugiés

**ONG** : Association du Barreau népalais (unité de Jhapa), Association of Medical Doctors of Asia (Népal), CARITAS (Népal), Conseil norvégien pour les réfugiés, Fédération luthérienne mondiale, Federation of Women Entrepreneurs Associations of Nepal, Forum for Protection of Public Interest, General Welfare Pratisthan, Informal Sector Service Centre, Knight Chess Club, Maiti (Népal), ProPublic

**Autres** : Université de Tribhuvan - faculté de droit

#### Partenaires opérationnels

**ONG** : CICM, Comité international de secours, Conseil norvégien pour les réfugiés "NRC"

**Autres** : Équipe des Nations Unies dans le pays

## Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.)

	Budget final	Revenus issus des contributions	Autres fonds disponibles	Total fonds disponibles	Total des dépenses
Budget annuel	9 459 349	5 340 420	3 868 848	9 209 268	9 133 527

Note: Les revenus issus des contributions incluent des contributions affectées au niveau du pays. Les autres fonds disponibles incluent les prélèvements du HCR sur les contributions non-affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

## Rapport financier (dollars E.-U.)

Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget annuel	Budgets annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 901 006	0
Abris et infrastructure	170 432	6 159
Appui opérationnel (aux agences)	235 996	18 538
Assainissement	16 877	6 404
Assistance juridique	915 307	17 818
Besoins domestiques	1 138 359	222 116
Eau	71 512	6 469
Éducation	527 099	84 421
Santé et nutrition	1 168 455	156 577
Services communautaires	152 386	14 687
Transport et logistique	121 411	18 634
Vivres	162 574	25 865
Versements aux partenaires d'exécution	1 086 556	(577 687)
<b>Sous-total des activités opérationnelles</b>	<b>7 667 971</b>	<b>0</b>
Appui au programme	1 465 556	0
<b>Total des dépenses</b>	<b>9 133 527</b>	<b>0</b>
<b>Annulation sur les dépenses des années précédentes</b>		<b>(5 357)</b>
<b>Versements aux partenaires d'exécution</b>		
Paiements effectués	4 682 893	
Rapports reçus	(3 596 337)	
<b>Solde</b>	<b>1 086 556</b>	
<b>Rapport des années précédentes</b>		
<b>Versements aux partenaires d'exécution</b>		
Dû au 1 <sup>er</sup> janvier		631 382
Rapports reçus		(577 687)
Remboursés au HCR		(24 249)
Ajustements		(1 765)
<b>Solde</b>		<b>27 681</b>